

Fiche technique santé-sécurité

Section 1. Identification du produit et de l'entreprise

Date préparée: December 1, 2011

Nom du Produit: Fresh Air Country Berry

Formule : 810054

Numéro CAS : Mélange

Adresse du fournisseur: 3175 141th Ave. Unit 1 Markham, ON, L3R 0H1

Préparée par: Coordonnateur des fiches techniques de santé-sécurité, (877) 744-0751 poste 205, Brodi Specialty Products Ltd

No de téléphone d'information: 1-(877) 744-0751 **Numéro de téléphone d'urgence:** 1-800-228-5635 poste 167

Numéro de téléphone d'urgence MDT (Domestique): 1-800-424-9300

Numéro de téléphone d'urgence (International): 1-703-527-3887

Utilisation du produit: Désodorisant/ parfum

SECTION 2. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANTS	NUMÉRO CAS	% AU POIDS	OSHA	ACGIH	REMARQUE
			PEL (PPM)	TLV (PPM)	
PHTHALATE DE DIÉTHYLE	84-66-2	23,43	S/O	5 mg/m ³	2
BUTYRATE D'ÉTHYLE	105-54-4	0,40	S/O		
ACÉTATE ÉTHYLIQUE	141-78-6	0,20	400	400	

REMARQUE- LES INFORMATIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT SI UN NUMÉRO SE TROUVE DANS LA COLONNE DROITE DE REMARQUE.

- 1) LE PEL/SAE N'EST PAS ÉTABLI POUR CETTE SUBSTANCE.
- 2) CE PRODUIT CHIMIQUE EST INSCRIT COMME TOXIQUE ET EST SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉCLARATION DE PRODUIT CHIMIQUE TOXIQUE SELON SARA 313 (SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT DE 1986).
- 3) CE PRODUIT CHIMIQUE EST CONSIDÉRÉ COMME CANCÉROGÈNE PAR L'OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH ADMINISTRATION (OSHA), PAR LE NATIONAL TOXICOLOGY PROGRAM (NTP) OU PAR LE CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER (CIRC).

SECTION 3. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

POINT D'ÉBULLITION: NON DISPONIBLE DENSITÉ: 1,06 (+/- 0,05)

PRESSION DE VAPEUR: NON DISPONIBLE DENSITÉ DE VAPEUR: PLUS LOURD QUE L'AIR

SOLUBILITÉ: SOLUBLE

ÉTAT PHYSIQUE ET ASPECT: LIQUIDE JAUNE CLAIR PÂLE AVEC UNE ODEUR FRUITÉE DOUCE CARACTÉRISTIQUE DE CELLE DES PETITS FRUITS

SECTION 4. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR: 200° F (COUPELLE FERMÉE)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (% VOLUME DANS L'AIR): LEI: INCONNUE LES: INCONNUE

MÉTHODES D'EXTINCTION: DIOXYDE DE CARBONE, POUDRE CHIMIQUE OU MOUSSE UNIVERSELLE APPLIQUÉE SELON LES TECHNIQUES DU FABRICANT.

MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE: PORTER UN RESPIRATEUR AUTONOME ET UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE COMPLET.

RISQUES SPÉCIAUX D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: LES RÉCIPIENTS FERMÉS PEUVENT ACCUMULER LA PRESSION AUX TEMPÉRATURES ÉLEVÉES. SI POSSIBLE, REFROIDIR LES RÉCIPIENTS AVEC DE L'EAU EN BROUILLARD

CODES NIPA: SANTÉ: 2 INFLAMMABILITÉ: 1 RÉACTIVITÉ: 0

SECTION 5. DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : STABLE, ÉVITER LA CHALEUR, LES ÉTINCELLES ET LES FLAMMES NUES.

INCOMPATIBILITÉ : ÉVITER LE CONTACT AVEC DES ALCALIS FORTS ET OXYDANTS.

PRODUITS DANGEREUX SUIVANT LA DÉCOMPOSITION: LA BRÛLURE PEUT PRODUIRE DU MONOXYDE DE CARBONE ET/OU DIOXYDE DE CARBONE.

POLYMÉRISATION: NE SE PRODUIRA PAS.

SECTION 6. DONNÉES SUR LES RISQUES POUR LA SANTÉ / PREMIERS SOINS

EFFET DE LA SUREXPOSITION:

YEUX: PEUT CAUSER L'IRRITATION SUIVANT LE CONTACT DIRECT AVEC LE PRODUIT OU SES VAPEURS.

PEAU: LE CONTACT PROLONGÉ PEUT PROVOQUER L'IRRITATION ET LA DERMATITE.

INHALATION: PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES.

INGESTION: NOCIF EN CAS D'INGESTION.

PREMIERS SOINS D'URGENCE

YEUX: RINCER LES YEUX À GRANDE EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES. SI L'IRRITATION PERSISTE, OBTENIR DES SOINS MÉDICAUX.

PEAU: LAVER LA ZONE AFFECTÉE AU SAVON ET À L'EAU. RETIRER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS ET LES LAVER AVANT DE LES REMETTRE.

INHALATION: AMENER L'INDIVIDU EXPOSÉ À L'AIR FRAIS.

INGESTION: FAIRE BOIRE DU LAIT OU DE L'EAU ET OBTENIR DES SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATEMENT.

SECTION 7. MESURES DE SÉCURITÉ POUR LA MANIPULATION ET L'UTILISATION

MESURES DE SÉCURITÉ À PRENDRE LORS DE LA MANIPULATION ET L'ENTREPOSAGE:

ENTREPOSER DANS DES RÉCIPIENTS HERMÉTIQUEMENT FERMÉS DANS UN LIEU FRAIS ET SEC ET BIEN VENTILÉ.

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITE OU DÉVERSEMENT DU PRODUIT:

PETITS DÉVERSEMENTS : RECOUVRIR D'UNE MATIÈRE NON COMBUSTIBLE ET METTRE DANS UN RÉCIPIENT D'ÉLIMINATION APPROUVÉ. LAVER LA ZONE À L'EAU SAVONNEUSE.

GRANDS DÉVERSEMENTS : ÉVITER TOUTE SOURCE D'ALLUMAGE. RECOUVRIR D'UNE MATIÈRE NON COMBUSTIBLE ET METTRE DANS UN RÉCIPIENT D'ÉLIMINATION APPROUVÉ. ÉVITER D'EN INHALER LES VAPEURS. SI L'ESPACE EST CLOS, LE PORT D'UN RESPIRATEUR AUTONOME APPROUVÉ PAR NIOSH PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE.

LAVER LA ZONE À L'EAU SAVONNEUSE

MÉTHODE D'ÉLIMINATION: INCINÉRER, ENFOUIR DE LA MANIÈRE APPROUVÉE OU ÉLIMINER UTILISANT UNE PROCÉDURE QUI EST CONFORME AUX RÉGLEMENTS GOUVERNEMENTAUX PERTINENTS.

SECTION 8. MESURES DE PROTECTION PERSONNELLE

PROTECTION RESPIRATOIRE: NON NORMALEMENT REQUISE SI LA ZONE EST BIEN VENTILÉE.

VENTILATION: ASSURER UNE VENTILATION ADÉQUATE AVEC DES VENTILATEURS D'ASPIRATION MÉCANIQUES.

GANTS DE PROTECTION: LE PORT DES GANTS RÉSISTANTS AUX PRODUITS CHIMIQUES EST CONSEILLÉ.

PROTECTION POUR LES YEUX: LE PORT DES LUNETTES ANTIÉCLABOUSSURES EST CONSEILLÉ.

AUTRES VÊTEMENTS OU ÉQUIPEMENT DE PROTECTION: UN LAVEUR D'YEUX ET UNE DOUCHE DE SÉCURITÉ DEVRAIENT ÊTRE FACILEMENT ACCESSIBLES.

REMARQUE: LES RENSEIGNEMENTS DANS CETTE FICHE TECHNIQUE DE SANTÉ-SÉCURITÉ SONT FOURNIS SANS GARANTIE DE TOUTE NATURE. LES EMPLOYEURS DEVRAIENT SE SERVIR DE CES RENSEIGNEMENTS UNIQUEMENT POUR SUPPLÉMENTER D'AUTRES INFORMATIONS RAMASSÉES PAR EUX ET DOIVENT DÉTERMINER INDÉPENDAMMENT L'APTITUDE ET L'EXHAUSTIVITÉ DES RENSEIGNEMENTS DES TOUTES SOURCES POUR ASSURER L'UTILISATION CORRECTE DE CES MATIÈRES ET LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DES EMPLOYÉ(É)S.